

# Dispenses d'adhésion à un régime collectif et obligatoire de protection sociale complémentaire



## Légende:

Dispenses de plein droit.

Dispenses facultatives, prévues par l'acte juridique qui encadre le régime [décision unilatérale de l'employeur (DUE), référendum, accord collectif ou de branche].

## Dispenses à la mise en place du régime

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
Salariés présents lors de la mise en place initiale du régime par DUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cofinancement du régime</li> <li>Information du salarié sur les conséquences de son choix</li> </ul>	Mise en place d'un financement intégral par l'employeur (sauf si la dispense est notifiée dans la DUE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à la mise en place du régime</li> </ul>
Salariés présents lors de la mise en place initiale du régime par DUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime financé exclusivement par l'employeur</li> <li>Information du salarié sur les conséquences de son choix</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à la mise en place du régime</li> </ul>

## Dispenses lors de l'embauche

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
CDD ou contrat de mission avec couverture collective obligatoire < à 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture individuelle par un contrat santé responsable</li> <li>Attribution d'un versement santé sous conditions</li> </ul>	Terme du contrat ou renouvellement avec couverture > à 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche</li> <li>Justification d'une couverture individuelle par un contrat santé responsable (attestation de l'organisme assureur)</li> </ul>
CDD, apprentissage ou contrat de mission < à 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information du salarié sur les conséquences de son choix</li> </ul>	Terme du contrat ou renouvellement au-delà de 12 mois en l'absence de couverture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche</li> </ul>
CDD, apprentissage ou contrat de mission ≥ à 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information du salarié sur les conséquences de son choix</li> <li>Couverture individuelle par un contrat santé</li> </ul>	Terme du contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche</li> <li>Justification d'une couverture individuelle (attestation de l'organisme assureur)</li> </ul>
Salariés ou apprentis à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisation salariale &gt; à 10% de leur rémunération brute</li> </ul>	Hausse de la rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche ou à tout moment</li> </ul>
Salariés bénéficiaires d'une couverture individuelle en santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information du salarié sur les conséquences de son choix</li> </ul>	Échéance du contrat individuel, dans la limite de 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche</li> <li>Justification d'une couverture individuelle</li> </ul>

## Dispenses à justifier annuellement

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
Salariés bénéficiaires de l'ACS ou de la CMU-c		Fin du bénéfice de l'ACS ou de la CMU-c	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche ou à la date de bénéfice de l'ACS ou de la CMU-c</li> <li>Attestation annuelle de l'ACS ou de la CMU-c</li> </ul>
Salariés couverts par une autre complémentaire santé collective obligatoire, une mutuelle de fonctionnaires ou d'agents territoriaux, un contrat Madelin, un régime local d'Alsace-Moselle, un régime Camieg	Couverture dans le cadre d'un autre emploi ou en tant qu'ayant droit	Fin du bénéfice de l'autre couverture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande écrite à l'embauche ou à la date de prise d'effet de la couverture</li> <li>Justification annuelle d'une autre couverture (attestation de l'organisme assureur)</li> </ul>

\* Les salariés qui ont demandé une dispense d'adhésion peuvent, à tout moment, solliciter leur employeur pour s'affilier au régime collectif obligatoire.

